

Une petite randonnée à réserver pour la mauvaise saison. Ce circuit vous permet de découvrir cette partie du Sud de l'agglomération grenobloise avec quelques points de vue sur les massifs environnants. Sans aucune difficulté, elle se déroule sur des bons chemins avec alternance de zones boisées et dégagées.

Durée	3h 45	Difficulté	Moyenne
Distance	9,31 km	Retour point de départ	Oui
Dénivelé positif	375 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	373 m	Commune	Vif (38450)
Point haut	537 m	Régions	Alpes, Dauphiné
Point bas	293 m		



Trace n° 5211394

Description

Le point de départ se situe au bout de voie de contournement de Vif, au début de la route de Reymure, juste avant le passage sous l'autoroute A51 : possibilité de parking.

(D/A) Passer sous le pont de l'autoroute puis prendre à droite la Route de la Santon.

(1) Après environ 500 m, emprunter à droite un chemin qui partage des parcelles agricoles (marques Jaunes). Continuer sur ce chemin qui monte dans la forêt en suivant le balisé pendant environ 1.5 km.

(2) Laisser le chemin balisé pour suivre à droite une piste qui repart vers le Nord et monte franchement. Avant d'atteindre le sommet la vue se dégage sur les Isles du Drac.

(3) Passer le sommet du Petit Brion et entreprendre la descente sur un chemin bien marqué.

(4) Continuer la descente en prenant à droite et rejoindre la route départementale. La traverser **avec prudence** et prendre en face la Rue de la Merlatière.

(5) Après une centaine de mètres, suivre le chemin à gauche qui monte franchement, passer sous le viaduc de l'autoroute.

(6) Prendre à droite une bonne piste et continuer plus loin sur la route goudronnées jusqu'à une intersection.

(7) Tourner à droite et suivre la route qui descend jusqu'à passer sous le deuxième viaduc de l'autoroute. Virer carrément à droite et remonter de l'autre côté de la A51 : la route devient chemin et arrive sur le Plateau du Crozet.

(8) Bifurquer une première fois à gauche. 100 m plus loin, suivre le chemin le plus évident à droite, et 100 m encore plus loin, prendre à gauche une sente qui suit une clôture et poursuit la descente. Ce sentier rentre dans le bois, passe sur un pont qui enjambe la voie de chemin de fer et débouche sur la Rue du Bois du Gua.

(9) Prendre carrément à droite, suivre la rue jusqu'à un panneau propriété privée. Emprunter à droite une petite sente avec quelques marches qui remonte au niveau de la voie ferrée. Suivre ce sentier, déboucher sur la Rue de la Merlatière et prendre à gauche.

(5) Poursuivre tout droit pour arriver au feux tricolores. Longer à gauche l'Avenue de la Gare, traverser au passage protégé pour s'engager dans la Rue du Truchet en face et la suivre.

(10) Bifurquer à droite, passer devant la gendarmerie, et poursuivre tout droit jusqu'à rejoindre le point de départ (D/A).

Points de passages

- D/A Début de la Route de Reymure**
N 45.058292° / E 5.684543° - alt. 298 m - km 0
- 1 Chemin à droite**
N 45.05958° / E 5.69002° - alt. 293 m - km 0.64
- 2 Abandon du chemin balisé. Vue sur les Isles du - Drac (rivière) - Drac Noir-Drac - Affluent de l'Isère**
N 45.049922° / E 5.693125° - alt. 437 m - km 2.35
- 3 Le Petit Brion**
N 45.051544° / E 5.69055° - alt. 537 m - km 2.84
- 4 Bifurcation à droite**
N 45.051741° / E 5.684478° - alt. 359 m - km 3.65
- 5 Chemin à gauche**
N 45.04944° / E 5.6819° - alt. 305 m - km 4.03
- 6 Bifurcation à droite**
N 45.04581° / E 5.6851° - alt. 391 m - km 4.53
- 7 Intersection, à droite**
N 45.04311° / E 5.6745° - alt. 392 m - km 5.54
- 8 À gauche - Plateau du Crozet (391 m)**
N 45.045247° / E 5.672064° - alt. 390 m - km 6.63
- 9 Rue du Bois du Gua**
N 45.05032° / E 5.67322° - alt. 313 m - km 7.31
- 10 Bifurcation à droite**
N 45.05373° / E 5.68186° - alt. 305 m - km 8.69
- D/A Début de la Route de Reymure**
N 45.058296° / E 5.684452° - alt. 298 m - km 9.31

Informations pratiques

Randonnée accessible en transports en commun.

1/ Par le train, prendre la ligne Grenoble/Gap, s'arrêter en gare de Vif, et rejoindre le point de passage à 400m environ de la gare : démarrer l'itinéraire à partir du point (5).

2/ par le bus, prendre la ligne TAG N° 25 ou 26, descendre à l'arrêt "Rivalta", prendre l'Avenue du 8 mai 1945, puis l'Avenue

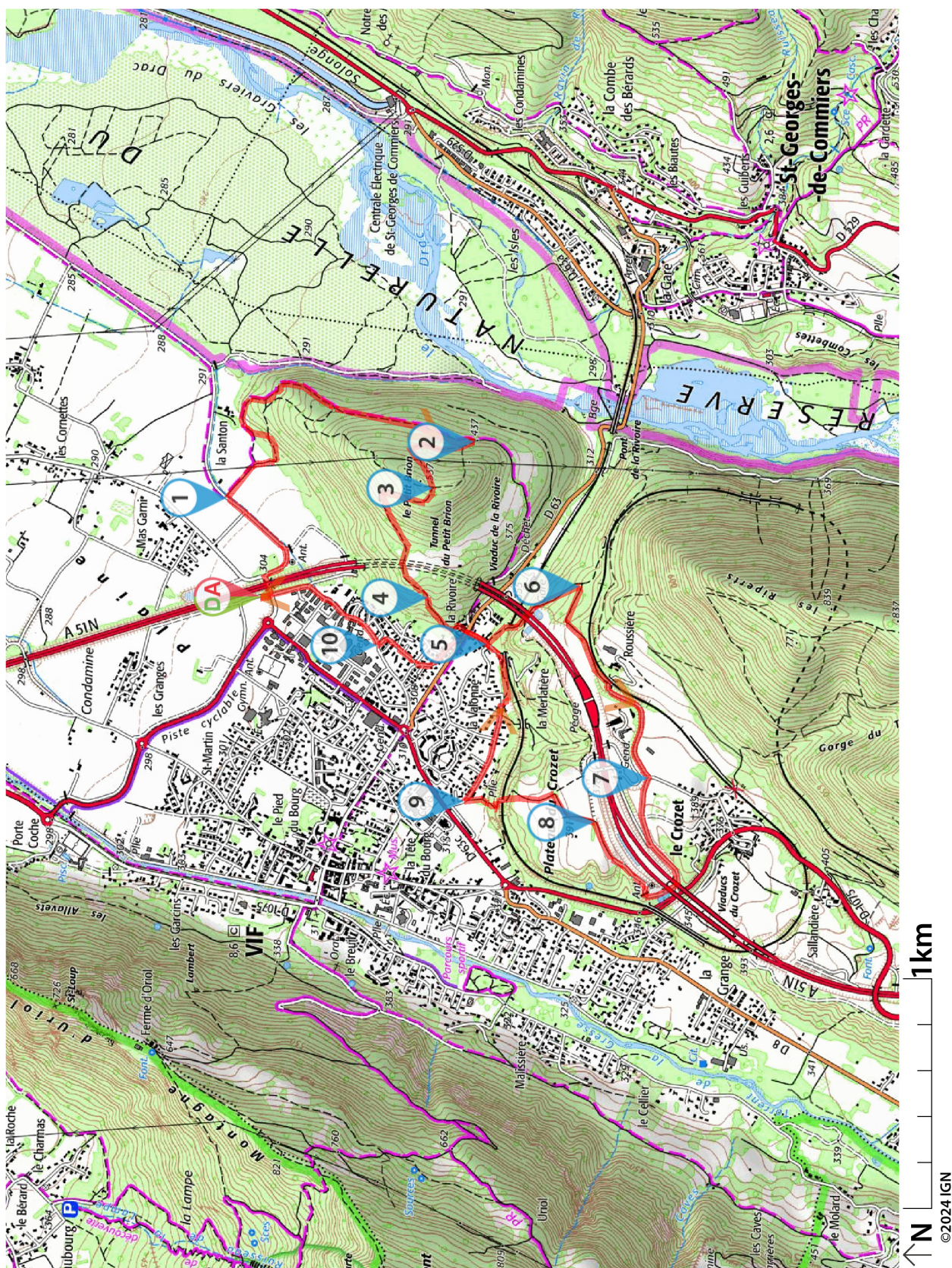
d'Argenson, le point de départ de trouve un peu moins de 100m après le rond-point.
Certains sentiers peuvent être boueux après de grosses pluies.

A proximité

À Vif, dans le centre la Maison Champolion doit ouvrir courant 2021.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-petit-brion-et-plateau-du-crozet/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.